



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Situation alarmante de la médecine scolaire

Question écrite n° 37427

### Texte de la question

M. Bertrand Pancher appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur la situation alarmante de la médecine scolaire. En effet, au cœur des territoires, le nombre de médecins et d'infirmiers scolaires n'est clairement pas à la hauteur des besoins et ceci est d'autant plus flagrant à l'aune de la crise sanitaire que le pays traverse. Et plusieurs constats se font jour : ces postes ne sont plus assez attractifs, notamment en zone rurale, et la gestion de la santé scolaire est par trop morcelée. La faute à des salaires en inadéquation avec la durée des formations et la lourdeur des tâches et à un *numerus clausus* inadapté en zone rurale. La faute à un déséquilibre dans la répartition des rôles entre médecins scolaires et infirmiers scolaires, ces derniers n'étant pas en mesure de pratiquer certains examens et de faire des prescriptions de base ce qui permettrait de soulager les médecins qui pourraient, dès lors, recevoir en consultation plus d'enfants et faire ainsi plus de prévention. La faute enfin à un manque de cohérence entre médecine scolaire, médecine de ville et médecine hospitalière. Face à ces dysfonctionnements, il aurait aimé savoir si le ministre comptait prendre les mesures qui s'imposent pour redonner à la médecine scolaire toutes les capacités de fonctionnement dont elle a plus que jamais besoin.

### Données clés

**Auteur :** [M. Bertrand Pancher](#)

**Circonscription :** Meuse (1<sup>re</sup> circonscription) - Libertés et Territoires

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 37427

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** [Éducation nationale, jeunesse et sports](#)

**Ministère attributaire :** [Éducation nationale et jeunesse](#)

### Date(s) clé(s)

**Date de signalement :** Question signalée au Gouvernement le 15 novembre 2021

**Question publiée au JO le :** [23 mars 2021](#), page 2481

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)